



Monsieur le Président,

Je Vous prie de transmettre cette question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice.

Concernant la loi du 16 juillet 2011 relative à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels une ancienne disposition au sujet de la peine affligée aux responsables d'actes de pédophilie sur des mineurs de moins de 11 ans avait par mégarde disparu du code pénal et ce malgré les nombreuses consultations et discussions lors de la phase préparatoire du projet de loi. Le Ministre a réagi en affirmant qu'il allait redresser cette erreur en proposant un nouveau texte.

Questions :

- 1) Pour quand ce nouveau texte sera-t-il disponible ?
- 2) Combien de personnes ont été jugées depuis le 16 juillet 2011 selon les nouvelles dispositions ?
- 3) Que se passe-t-il avec les personnes qui sont en instance de jugement ?
- 4) Y aura-t-il une rétroactivité prévue avec le nouvel texte pour éviter deux poids et deux mesures ?

Avec mes respects profonds,

Jean Colombera

Député

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by a horizontal line.